

ATELIERS DE CONCERTATION ESPACES PUBLICS

**Déplacements cyclistes - 23 juin 2016
Phase 2 - Restitution**



Contributeurs :

François DECOSTER - l'AUC

Philippe GASSER - Citec

Loïc CEDELLE - Citec

Mathieu MEYLAN - Métropole de Lyon - Voirie - Mobilité - Mode doux

Guillaume PETIT - SPL Lyon Part-Dieu

Lionel MARTIN - SPL Lyon Part-Dieu

Carole ALLIGROS - SPL Lyon Part-Dieu

9 PARTICIPANTS/ 15 inscrits associations cyclistes (Ville à Vélo, FUB, l'UCIL, Pignon sur rue, Fédération Française de Cyclotourisme).

1 - Rappel du contexte

Cet atelier « déplacements cyclistes » n'était initialement pas prévu dans le cadre des ateliers, mais la SPL Lyon Part-Dieu a proposé de rajouter ce thème aux ateliers de concertation devant la mobilisation et l'intérêt des associations. Cette séance de restitution fait donc suite à une rencontre avec les associations de cyclistes qui s'est tenue le 23 mars dernier à la Maison du Projet durant laquelle les maîtres d'œuvre ont présenté le diagnostic sur les déplacements cyclistes dans les espaces publics à venir sur le quartier.

2 - Déroulé de l'Atelier

L'atelier s'est déroulé sur une seule table compte tenu du nombre réduit de participants.

Un plan format A0 a été mis à disposition.

Le plan matérialise les voies qui seront traitées dans le cadre de l'aménagement des espaces publics (places de Francfort et Béraudier, esplanade de la Bibliothèque, boulevard Vivier Merle, avenue Georges Pompidou, rue du Docteur Bouchut, Desaix, Cuirassiers, Mazenod, André Philip notamment). Apparaissent les projets d'implantation des futurs parkings vélos, les stations vélo'v, les arceaux mis à disposition.



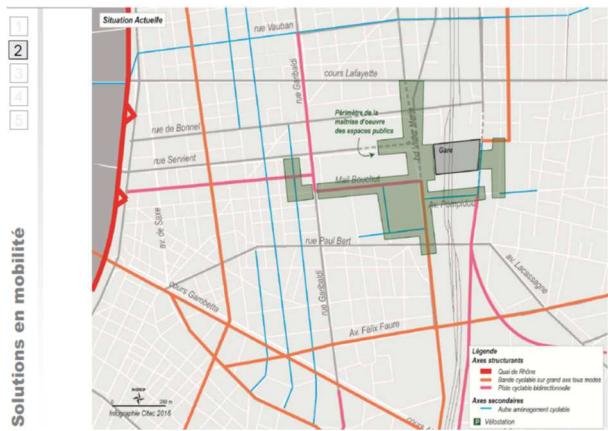
La séance est ouverte en rappelant que les échanges sur le sujet ont pour but de tendre vers un quartier confortable et agréable pour les usagers de l'espace public, habitants, salariés, riverains, cyclistes et piéton. L'idée est de partager l'espace public et les voiries entre tous les modes de déplacements.

Carte des espaces publics sur lesquels porte l'étude de l'AUC :

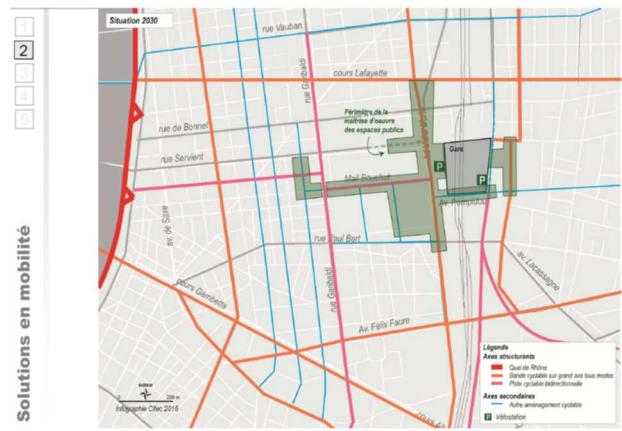


3 - Propositions de l'AUC / Citec et retour des participants

Plan de circulation vélo actuel



Plan de circulation vélos, horizon 2030



Le maillage de la circulation des cyclistes est amélioré dans les traversées Sud/Nord avec notamment la création :

- d'une piste cyclable dédiée sur la rue Garibaldi dans le cadre du réaménagement poursuivi entre les rues Bouchut et Arménie,
- d'une bande cyclable sur le cours Lafayette dans le cadre de l'aménagement du site propre bus par le Sytral (projet C3),
- d'une bande cyclable placée à gauche des voies de bus sur Vivier Merle,
- d'une bande cyclable sur la rue Félix Faure,

Bien que les associations conviennent que les aménagements proposés constituent un progrès dans la prise en compte de vélos sur l'espace public, au-delà du maillage cyclable, les préoccupations majeures sont tournées sur l'aménagement du mail Bouchut.

(Ci-joint les planches d'études de l'AUC/Citec).

Rue Bouchut : La comparaison des variantes laisse à penser que les bandes cyclables sont moins conflictuelles avec les autres modes de déplacement. **Les associations souhaitent qu'un 4^e scénario soit étudié** pour éviter les opérations de stationnement illicite et dépôse minute sur les bandes cyclables (pistes cyclables bilatérales). La philosophie d'itinéraire structurant et lisible (rue de la Part Dieu/Bouchut/T3/T4) doit être appuyée. D'autre part, la question du dimensionnement de la rue Bouchut à 2 voies de circulation est posée (section Cuirassiers/Vivier merle).

Rue Pompidou (sous les voies SNCF) : **les associations regrettent que la bande cyclable sud ne soit pas équipée d'un séparateur** pour éviter les opérations de dépôse-minute sur l'aménagement cyclable et souhaiteraient une limitation à 30 km/h (non prévue dans le projet)

Rue Desaix : les associations demandent que soient créés des bandes cyclables, mais cette rue étant traitée en zone limitée à 30 km/h dans le projet, les bandes cyclables ne sont pas envisagées.

Rue Mazenod : Il est proposé un contresens cyclable.

Rue André Philip : présentation de l'hypothèse de contresens cyclable et du projet de la Métropole de traiter l'ensemble de la rue de cette manière

Rue de la Villette : les associations déplorent que cette rue ne soit pas intégrée au périmètre d'aménagement.

Les associations soulignent l'intérêt de prévoir des revêtements de chaussées différenciés sur les pistes ou bandes cyclables.

Concernant les services dédiés au déplacement à vélo, les associations cyclistes souhaitent avoir une vision exhaustive des arceaux vélos (actuels/pendant le chantier/2023/2030...) avec un périmètre un peu plus large que celui des espaces publics réaménagés.

Côté Ouest de la gare, il est noté que la principale augmentation du nombre d'arceaux vélos est localisée sur la rue Bouchut et que des pôles comme la bibliothèque, le centre commercial (côté Vivier Merle) ne sont pas équipés dans le projet présenté. Le souhait des associations est d'augmenter l'offre tant à l'Ouest qu'à l'Est malgré la problématique des arceaux sur trottoir

Il est rappelé que les aménagements proposés aujourd'hui sont phasés dans le temps (jusqu'à 2030 à ce jour) et doivent être considérés à l'échelle de l'agglomération et pas uniquement sur le quartier de la Part-Dieu.

4 - Suite de la concertation

- **D'ici septembre 2016** : prise en compte des remarques et études supplémentaires par les maîtres d'œuvre en vue de la présentation de l'Avant-Projet à l'automne 2016 aux élus
- **Octobre-novembre 2016** : réunion publique de restitution en Mairie du 3^{ème}
- **Fin 2016** : mise en place des planches d'essais des matériaux